

**POLITIQUES EDUCATIVES ET LEGITIMATION : QUELLES REFERENCES A LA
RECHERCHE EDUCATIONNELLE ? L'EXEMPLE DU DEPARTEMENT DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE GENEVOIS (1912-1962)**

Mathilde de Greck

Université de Genève
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
40, Boulevard du Pont d'Arve
CH-1205 Genève
Mathilde.degreck@unige.ch

Mots-clés : *Politiques éducatives, recherche éducationnelle, circulation des savoirs.*

Résumé. *Les rapports entre la recherche et l'administration semblent décisifs pour l'évolution des politiques éducatives. C'est pourquoi nous avons analysé de 1912 à 1962, à partir des Rapports annuels de gestion du Département de l'Instruction publique genevois (DIP), les différentes allusions à la recherche éducationnelle – autonome ou liée à l'Etat – légitimant l'action du Département. A partir d'une approche historique, nous comptons éclairer les enjeux qui caractérisent le « passage » de certains savoirs de la recherche éducationnelle à l'administration genevoise au cours du 20^e siècle.*

1. Politiques éducatives et recherche éducationnelle, préambules

Selon Pestre (2003), le régime de savoir des années 1870-1970 peut être considéré comme spécifique puisqu'il fait émerger une autre définition de la science. Celle-ci n'est plus perçue à travers l'existence de savants isolés, mais comme le fait d'une institution sociale au service du progrès. Les Universités s'ouvrent aux techniques et à l'industrie. La science devient un élément central des dispositifs d'innovation, un outil essentiel pour la progression de la société et un moyen d'organiser l'Etat selon des principes rationnels. S'établit alors un équilibre entre trois univers producteurs de savoirs : la science en tant qu'entreprise autonome de savants installés dans les Universités, la recherche de base et les travaux de normalisation réalisés par l'Etat et leurs instituts et finalement la recherche menée dans le monde industriel (pp. 40-47).

Notre contribution s'inscrit dans ce régime particulier, tout en se focalisant sur une charge particulière de l'Etat : l'éducation. L'école constituant « un élément essentiel du processus de modernisation des Etats-Nations de l'Occident » (Green, 2008, p. 294), cette dernière prend une place importante dans la gestion des politiques publiques. S'étonnera-t-on de constater que, depuis l'avènement de l'Etat enseignant et le développement des systèmes éducatifs au 20^e, une demande exponentielle de connaissances à propos de l'éducation a eu lieu ? Cette expansion scolaire se trouve effectivement, dès les premières décennies du 20^e, accompagnée d'une multiplication des approches scientifiques des phénomènes éducatifs. Les approches empiriques - pédagogie expérimentale, psychologie des apprentissages, etc. - sont alors en étroite interaction avec les mouvements de réformes scolaires et pédagogiques. L'idée majeure étant de « mieux adapter l'école aux besoins de l'élève » (Hofstetter, Schneuwly & Criblez, 2007, pp. 325). A Genève, la mise en synergie d'un Institut privé - Institut Jean-Jacques Rousseau (IJJR), créé en 1912 (Hofstetter, 2009) - et de chaires de psychologie et de pédagogie permet le développement d'un

véritable champ scientifique. La création de cette institution, bénéficiant d'une large autonomie, représente le début de la période de l'enquête ici présentée.

La période et la problématique que nous avons définies nous confrontent à différents interlocuteurs détenteurs de savoirs empiriques au sujet du système éducatif : l'Université, l'IJRR et des services internes au DIP. Ces différentes institutions forment ce que nous appellerons la recherche éducationnelle : somme de plusieurs univers plus au moins autonome de l'Etat générant du savoir à propos de l'éducation. Bénéficiant d'un large panel de données au sujet de l'institutionnalisation de cette recherche grâce aux travaux de l'équipe ERHISE et du projet Sinergia, *Acteurs de la fabrique des savoirs dans le champ pédagogique*¹, nous nous sommes concentrée sur des sources émanant du gouvernement.

Les rapports entre la recherche et l'administration sont à notre sens décisifs pour l'évolution des politiques publiques : entre diffusion et production de savoirs au sujet de l'éducation et besoin d'indicateurs pour réguler le système éducatif (Pons & van Zanten, 2007), il s'établit un « passage » qui influence la manière de penser l'évolution des politiques éducatives. Pour étudier ce mouvement, nous avons fait le choix d'analyser un type de discours légitimant la politique du Département de l'Instruction publique : les Rapports annuels de gestion du Département de l'Instruction publique (DIP)². Ceux-ci représentent un discours qui justifie les décisions prises par l'exécutif auprès du législatif, voire l'ensemble du corps social, et de ce fait colore le discours tenu : le Grand Conseil, suivant la conjoncture et la majorité qui le compose, n'a pas les mêmes attentes en terme de politique éducative. L'étude du cas genevois a tout son sens pour analyser les rapports complexes entre politique publique et recherche puisque, dans ce système ultra-fédéraliste en la matière, chaque canton suisse est en charge de « son » système éducatif.

A travers une approche historique, nous comptons éclairer les enjeux qui caractérisent un « passage » des savoirs institué entre la recherche éducationnelle et l'administration genevoise en ce début de 20^e siècle. Certes, nous pourrions également étudier d'autres scènes politiques qui influencent les décisions à propos de l'école. Ceci sera la prochaine étape de notre thèse.

2. Etude de cas : la recherche éducationnelle au service l'administration

Cette enquête est le résultat d'une part d'une lecture approfondie des Rapports de gestion du Conseil d'Etat (RCE) et de prises de note par années. D'autre part, elle est le fait d'un repérage des occurrences à des formes de savoirs émanant de la recherche éducationnelle au sujet des structures mises en place par l'Etat prenant en charge les élèves soumis à l'obligation scolaire : écoles primaires, ainsi que tous les services qui prennent également en charge ces élèves. Par cette étude de cas et une analyse sérielle d'une source, nous avons pu relever certains temps forts et thématiques pertinents pour nos analyses. Nous les présenterons dans un premier temps pour ensuite les discuter à la lumière de données des travaux menés ces dernières années par ERHISE.

2.1 L'avènement des services spécialisés

Au fil de nos investigations, l'évolution des structures choisies par l'administration pour la gestion du système éducatif nous est apparue comme un axe significatif d'analyse. Selon ce que présentent les Rapports sur la période étudiée, il faut une palette considérable de professionnels - enseignants, dentistes, spécialistes des questions pédagogiques et/ou psychologiques, formateurs d'enseignant, logopédistes et médecins - pour garantir le bon fonctionnement du système scolaire. Cette

1. S'agissant de ce projet voir le site d'ERHISE : www.blogs.unige.ch/SSE/erhise.

2. Ces rapports sont extrait des Rapports du Conseil d'Etat, qui représentent un bilan officiel et public – puisque publiés – des différents mandats de l'Etat. Ils sont le fruit d'une synthèse des bilans effectués par les différents services qui composent le Département. La direction de l'enseignement primaire se fie, pour sa part, aux différents rapports rendus par les inspecteurs et chefs de service. Ces rapports sont en accès libre aux Archives de l'Etat de Genève.

présence toujours plus spécialisée est le fruit du développement de différents domaines de la recherche et représente de ce fait une entrée quant à une forme de « passage » des savoirs au sein du DIP.

L'évolution des savoirs à propos du développement de l'enfant semble influencer également les représentations soutenues par le DIP. Par exemple, la santé physique des élèves est à l'issue de la Première Guerre mondiale conçue comme un sujet d'importance à considérer au niveau politique. En 1920, il est stipulé que « la génération qui se trouve actuellement à l'école primaire semble souffrir des conséquences de la guerre » : perturbations apportées par la mobilisation, sous-alimentation, grippe, restriction des programmes, etc. (RCE, p. 252). Quand cela est nécessaire, le DIP met alors en place une série de mesures permettant aux élèves les plus nécessiteux de faire des cures en plein air, en montagne, de recevoir du pain et du lait, ordonne des vaccinations générales, distribue des reconstituants. Les savoirs, ici produits de la médecine, sont utilisés pour prendre des décisions politiques concernant une population scolaire « mal en point ».

Par la suite, dès les années '30, le DIP choisit de séparer les questions relevant de la scolarisation de celles de la prise en charge par l'Etat de l'enfant en tant que «sujet de droit». Que ce soit d'un point de vue pédagogique, psychopédagogique, médical ou encore sociologique, les Rapports laissent entrevoir une spécialisation toujours plus importante des différentes structures composant le DIP. De 1912 à 1933, tous les services annexes, comme la Polyclinique dentaire scolaire et le Service médical, sont présentés comme faisant partie intégrante de l'Ecole primaire. La création d'un Office scolaire de l'enfance³, gérant toutes les questions en dehors de celle de l'enseignement ordinaire est le résultat d'une différenciation des tâches.

| | | |
|------|---|--|
| | Ecoles primaires, dès 1936 Enseignement primaire comprenant les classes enfantines | Office scolaire de l'enfance Office de l'enfance, dès 1937 Office de la jeunesse, dès 1960 |
| 1912 | Direction (Effectifs, locaux, méthodes, manuels) Polyclinique dentaire scolaire Classes spéciales Formation des enseignants Bibliothèques scolaires, musées scolaires Service médical des écoles | - |
| 1918 | <i>Bureau d'archives scolaires et de recherches pédagogiques⁴</i> | |
| 1930 | <i>Service d'observation des écoles</i> | |
| 1931 | <i>Service orthophonique</i> | |
| 1934 | Direction Formation des enseignants Bibliothèques scolaires, musées scolaires | Service médical Polyclinique dentaire des écoles Service pédagogique (d'observation, responsable des classes spéciales) Service d'orientation professionnelle |
| 1935 | | <i>Service social</i> |
| 1938 | | <i>Service de protection des mineurs Service du tuteur général</i> |
| 1955 | | <i>Fondation de l'enfance</i> |
| 1960 | | <i>Service médico-pédagogique Service d'études, de documentation et d'information</i> |

Figure 1 : Structures du DIP prenant en charge les élèves soumis à l'obligation scolaire entre 1912 et 1962

3. « Le Département a ainsi groupé en un seule organisation administrative et financière les différents services qui s'occupent, au point de vue hygiénique, moral ou social, des enfants en âge de scolarité obligatoire ». (Rapport de gestion du Conseil d'Etat, 1933, p. 257).

4. Ces services en italiques sont ceux qui s'ajoutent à ceux déjà décrits auparavant.

Cette réorganisation mène à plusieurs changements significatifs. Les structures accueillant les élèves anormaux des classes sont dès 1934 dirigées par l'Office scolaire. Ce n'est plus des enseignants spécialisés qui sont appelés à gérer ce type d'enseignement, mais la question est transférée à d'autres spécialistes, détenteurs de savoirs relevant du médical et de la pédagogie. D'une totale prise en charge par des professionnels, des pédagogues, investis dans le domaine de l'enseignement, les Rapports donnent à constater une transformation des techniques d'observation des enfants anormaux étudiés d'un point de vue médico-pédagogique. Les années '30 semblent, d'après la présentation des Rapports de gestion, une période de forte restructuration en fonction des champs scientifiques qui influence le DIP et lui permettent d'organiser différemment son action : répartissant ses forces entre l'Enseignement primaire et l'Office de l'enfance selon les besoins générés par le contexte social et économique.

2.2 Références aux savoirs relevant de la recherche éducationnelle

Au cœur des discours présentés dans les Rapports du Conseil d'Etat, il a été complexe de trouver des traces évidentes de références à des savoirs issus de la recherche éducationnelle légitimant une décision politique. En effet, les aléas du contexte socio-économique sont des sujets bien plus courants dans la gestion du système scolaire genevois. Cependant, nous avons relevé un certain nombre d'occurrences faisant référence à des savoirs relevant de la recherche éducationnelle. Tout d'abord, les méthodes d'enseignement dans les trois premières décennies du 20^e sont centrales et par la suite les questions médicales et psychopédagogiques dominent à l'image de l'évolution des structures du DIP. L'administration semble à la fin des années '40 attentive à la problématique de l'orientation professionnelle⁵. Le domaine de la psychologie expérimentale est très sollicité dans le début des années '50. Finalement, les occurrences deviennent de plus en plus variées dès les années '60.

Afin de pouvoir illustrer cette évolution, nous allons préciser les tendances ici présentées au moyen de différents exemples. Nous avons fait le choix de privilégier deux axes de réflexion prenant en compte différents types de « passages » des savoirs.

2.2.1 Passage par imprégnation

Entre 1912 et 1936, nous avons constaté une forte présence de références liées à des méthodes d'enseignement. Ces dernières semblent être considérées comme la clef de l'amélioration du système : il suffit d'imiter. Leur importance dans le discours proposé par le Département se présente de la sorte : « c'est de l'amélioration des méthodes » et du matériel « que l'on peut attendre le progrès scolaire » (RCE, 1917, p. 637). La question de la méthode représente un argument légitime aux yeux de l'administration genevoise. Notons que cette dernière est également associée à des figures pédagogiques significatives dans le contexte international et/ou genevois :

- Méthode de dessin de Mina Audemars et Louise Lafendel, remise aux fonctionnaires en 1912.
- Méthode de Lay, expériences faites dans diverses classes à l'instigation d'Alice Descoedres, pour le calcul élémentaire en 1914.
- Méthode froebélienne appliquée par les maîtresses enfantines en 1914.
- Débat au sujet de l'application des méthodes actives appliquées à l'école publique animé notamment par Pierre Bovet, Albert Malche, en 1924.
- Méthode belge appliquée dans le Home pour enfants sourds en 1936.

Toutes les méthodes, ici énoncées en tant que modèle d'enseignement soutenu par le DIP, sont liées à des pratiques pédagogiques s'adressant à différents publics. D'autres occurrences démontrent un transfert de ce type de savoirs pédagogiques toujours plus important à travers la

5. Pour approfondir le sujet voir : Thomann, Schneuwly & Lussi, 2007.

mise en place d'un musée scolaire, ayant pour but de collecter des ouvrages destinés à la formation des enseignants⁶. La question des méthodes actives fait l'objet d'un débat lors d'une assemblée générale du corps enseignant. Bien qu'elles semblent moins légitimes que d'autres méthodes d'enseignement, il est intéressant de noter que le discours DIP à cette période est coloré par des principes d'« expérimentation » et d'« activité personnelle » également soutenus par le mouvement international d'Education nouvelle⁷.

Un autre aspect est ici fondamental : le lien entre les méthodes et les personnes qui les représentent. M. Audemars et A. Descoedres sont alors chargées de cours à l'IJRR qui deviendra dès 1929 l'Institut des Sciences de l'Education (ISE)⁸. Notons que la première a fait un séjour en 1908 en Angleterre pour s'initier aux méthodes froebéliennes. A. Malche pour sa part est à la fois directeur de l'enseignement primaire et titulaire de la chaire de pédagogie à l'Université et P. Bovet professeur en sciences de l'éducation et de pédagogie à l'IJRR. Bon nombre des personnes ici citées contribuent directement au processus de disciplinarisation du champ des sciences de l'éducation (Hofstetter & Schneuwly, 2002), tout en ayant une place significative au sein de la mise en place des politiques éducatives. Ils participent donc pleinement à faciliter la diffusion des savoirs entre la recherche éducationnelle et l'administration et sont en ce sens des « passeurs » entre deux sphères ayant des priorités différentes ; d'une part le développement d'un champ de recherche et d'autre part le bon fonctionnement du système éducatif.

Dès les années 1935, la question de la méthode deviendra cruciale du point de vue des examens médico-pédagogiques et prendra par conséquent une signification totalement différente. Celle-ci représente alors une manière de procéder pour obtenir des informations sur un enfant ne s'adaptant pas au système scolaire ordinaire. D'ailleurs, à partir de cette période ce sujet ne sera plus traité avec autant d'élan qu'auparavant : les points d'exclamation, les affirmations de convictions tendent à disparaître, les références à la recherche éducationnelle ne sont plus d'actualité. Dès lors, le DIP ne fait plus qu'annoncer les changements de manuel : il ne semble plus avoir besoin de se légitimer à ce sujet.

2.2.2 Passage par mandat d'expertise

La question de l'expertise du système éducatif préoccupe aussi le DIP sur les 50 années étudiées. Plusieurs institutions sont mentionnées par le Département au sujet d'enquêtes à large échelle au sujet du système éducatif. Les Rapports les présentent comme émanant d'une part d'un service rattaché au DIP, le Bureau d'archives et de recherches pédagogiques, créé en 1918 par l'administration et d'autre part l'IJRR. Ces études sont effectuées sur mandat du DIP et semblent répondre à un besoin de connaissances à propos d'une question soulevée par l'administration⁹. En effet, le service rattaché au Département est chargé d'étudier « toutes les possibilités de réformes en matière de méthodes », de fournir « des indications psychologiques », et d'établir, « en un mot, la liaison entre les études scientifiques sur l'enfance et la pratique de l'éducation. » (RCE, 1918, p. 642). Nous avons choisi de nous focaliser, dans un premier temps, sur les différentes informations

6. Le musée scolaire est créé à Genève suite à l'Exposition Nationale de 1914. « Il s'attache à mettre en lumière les méthodes et cherche par-là à contribuer au perfectionnement mutuel des instituteurs. Outre la section des méthodes, les sections suivantes se sont ouvertes peu à peu : hygiène scolaire, œuvre sociale de l'école, [...], pédagogie expérimentale, histoire de l'instruction publique à Genève, organisation scolaire, [...] » (RCE, 1917, p. 635)

7. Les méthodes actives sont une des revendications des mouvements d'Education nouvelle. Pour approfondir le sujet voir notamment: le numéro 4-5 de la revue *Paedagogica Historica* (numéro spécial : *New Education at the Heart of Knowledge Transformations*) édité en 2009.

8. Toutes les informations liées au parcours professionnel des différents acteurs présentés sont issues de la vaste recherche au sujet de l'émergence des sciences de l'éducation en Suisse (Hofstetter, Schneuwly & coll. de Lussi, Cicchini, Criblez, Späni, 2007).

9. Les autres services mènent également des enquêtes comme le Service d'observation (pédagogique, puis médico-pédagogique), mais celles-ci sont individuelles. Les Rapports ne mentionnent pas d'autres enquêtes générales dans ce domaine pour la période étudiée.

données par les enquêtes énumérées dans les Rapports. Le tableau suivant donne une liste complète des enquêtes citées.

| Bureau d'archives et de recherches pédagogiques | | IJJR/ISE | |
|---|--|----------|---|
| 1918 | Enquêtes sur les connaissances en orthographe à l'école primaire. Enquête sur le développement intellectuel des élèves peu doués et sur les moyens propres à accélérer leurs progrès. Enquête sur l'accroissement des délits commis par les enfants en âge de scolarité. | 1946 | Epreuves de connaissances, faites en vue de l'orientation scolaire des élèves, ont été complétées par des épreuves psychologiques, organisées en collaboration avec l'IJJR. |
| 1919 | Enquête sur l'orthographe des écoliers de 9 à 16 ans. Enquête sur le travail post-scolaire des enfants de 12 à 14 ans. | 1953 | Epreuves de français et d'arithmétique pour certains degrés du primaire analysées par le Laboratoire de pédagogie expérimentale de l'Institut. |
| 1924 | Enquêtes générales (enseignement du français, destination des élèves à la sortie des écoles, etc.). | 1954 | Epreuves générales pour élèves du primaire, <i>ibid.</i> |
| 1926 | Enquêtes scientifiques sur le vocabulaire, l'orthographe, l'enseignement par l'image, etc. | 1955 | Epreuves générales de composition pour les élèves 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , <i>ibid.</i> |
| 1931 | Dépouillement de l'enquête sur les séjours d'été des élèves de l'école primaire. | | |

Figure 2 : Enquêtes mandatées par le DIP entre 1918 et 1955

Les deux institutions ont mené, selon les rapports du Conseil d'Etat, des enquêtes au sujet d'une discipline principale : le français. L'arithmétique est également un sujet d'intérêt pour l'administration dans les années '50. Notons que le Bureau des archives et de recherches pédagogiques étudie des problématiques liées à des questions éducatives plus générales, alors que l'Institut analyse pour le DIP des enquêtes scolaires.

Pour ce qui est du Bureau, les différentes occurrences qui donnent des informations à son propos laissent penser qu'il est l'œuvre d'un homme : Emmanuel Duvillard. En effet, aucune autre personne n'est mentionnée et ce service disparaît au moment de sa mort en 1936. L'apparition d'un tel service représente une expérience visionnaire orientée « vers les recherches pratiques » et « les études théoriques » (RCE, 1919, p. 371). Cependant, les Rapports mentionnent qu'il est vite surchargé par des questions administratives. Notons encore une fois que les lieux dans lesquels cette figure exerce sont multiples. E. Duvillard est notamment chargé de cours en pédagogie expérimentale à l'IJJR entre 1912 et 1918. Une fois à la tête du Bureau d'archives et de recherches pédagogiques, il collabore aussi avec d'autres services, procède aux examens de fin d'année d'élèves en fin de scolarité, réalise des enquêtes individuelles¹⁰, gère également des Institutions pour « enfants de santé délicate ou de caractère difficile » (RCE, 1936, p. 98).

L'IJJR/ISE, bien que très peu présent dans les Rapports en tant qu'institution, est notamment cité en ce qui concerne la formation des enseignants primaires et lors de diverses collaborations avec des services de l'Etat. Par exemple, le service d'observation des écoles a organisé deux années de suite, en collaboration avec l'Institut, « un cours d'hygiène mentale de l'enfance », auquel plus de 100 personnes ont participé. (RCE, 1942, p. 82). Le Département ne lui accorde pas un rôle

10. 1762 enquêtes ont été faites en 1927 concernant : le corps professionnel (888), les demandes de secours aux vestiaires scolaires (346), les bourses scolaires (220), l'obligation scolaire (75) » (RCE, 1927, p. 247).

d'expert avant les années '50, moment où il est sur le point d'être ou complètement rattaché à l'Université¹¹.

3. Enjeux engendrés par le transfert de savoirs entre la recherche éducationnelle et le politique : 1912-1962

L'étude des processus de prise en compte des savoirs par le politique permet d'éclairer certaines formes de passages entre la recherche éducationnelle et l'administration. Que cela soit au travers de l'encouragement à l'application de méthodes d'enseignement, de collecte d'ouvrages relevant des sciences de l'éducation, de l'engagement de personnel œuvrant au sein de la sphère de la recherche, à une restructuration de ses services prenant en charge les élèves soumis à l'obligation scolaire, l'administration se montre ouverte aux nouvelles possibilités offertes par le développement des sciences de l'éducation et de la médecine. Cependant, les différents types de transfert de savoirs exposés – par imprégnation dans l'Entre-deux-guerres et par mandat d'expertise au début des années '50 – démontrent un glissement des références. L'interface qui se crée entre le DIP et la recherche est dans les deux cas nourrie par des acteurs de la recherche éducationnelle. Cependant, elle est selon les Rapports, le fait de figures isolées dans un premier temps et dans un deuxième temps d'une institution établie : le Laboratoire de pédagogie expérimentale. De plus, les occurrences démontrent d'abord une préoccupation de formation et d'information des enseignants – par la bonne méthode à appliquer – alors que par la suite, le gouvernement commande des analyses à propos de la situation du système scolaire.

La présence d'une interface et son évolution, signe de rationalisation de l'action de l'Etat, est utile aux dirigeants du Département qui doivent prouver qu'ils maîtrisent la réalité sociale, qu'ils peuvent l'expliquer et donc répondre à ses besoins (Le Bart, 1998). Les Rapports doivent, suivant le contexte social et économique, présenter une administration recourant à la science pour justifier ses choix. Mais ce registre de légitimation (Draelants, 2009) n'est de loin pas en majorité sollicité¹². En effet, les Rapports exposent les autres périodes comme dédiées à des questions de gestion liées à des difficultés économiques, de situations politiques tendues ou encore d'augmentation inattendue de la population en âge d'être scolarisée. Les enquêtes mandatées par le DIP sont néanmoins des décisions politiques significatives. Elles représentent non seulement un engagement financier, mais également un acte de reconnaissance envers la recherche éducationnelle. Ceci, d'autant plus si la demande s'adresse à une institution relativement autonome de la scène administrative.

3.1 Transfert de savoirs et reconnaissance des institutions

La question des références choisies par l'administration est également influencée par la manière dont la recherche est perçue par le politique. La question de l'IJRR dans les premières décennies du 20^e siècle semble délicate. Par exemple, Edouard Claparède, psychologue de renommée internationale et fondateur de l'Institut, n'est mentionné qu'une fois dans les Rapports, à l'occasion d'une conférence donnée lors d'une assemblée générale du corps enseignant (RCE, 1917, p. 634). Créé en tant qu'Institut privé (Hofstetter, 2009), l'IJRR détient de la souplesse dans la manière d'entrevoir son développement et se détache des visions politiques du gouvernement. Ce choix expliquerait-il la manière dont l'administration se le représente ? Cette étude constate que le DIP s'en remet à un champ de recherche « personnalisé », comme le Bureau des archives et de recherches pédagogiques.

11. L'ISE est complètement rattaché à l'Université en 1948.

12. Draelants propose une réflexion à partir de plusieurs registres de légitimation utilisés dans les débats politiques : profession de foi, affirmation de ses convictions, référence au passé et au contexte, appel au sens commun, savoir professionnels, savoirs scientifiques (2009, pp. 161-166).

Si le Département ne se réfère pas à l'IJRR en tant qu'institution, il incorpore dans ses rapports de nombreuses personnes y participant activement ou encore met en place des institutions, formes de duplicata de celles de l'Institut sans jamais faire référence à celui-ci. En effet, les Rapports se réfèrent pour la première fois à une visite médico-pédagogique en 1919 (RCE, p. 370) et l'administration crée un Service médico-pédagogique en 1960, alors que l'Institut a mis en place une Consultation médico-pédagogique en 1913¹³. Le DIP évoque en 1925 une enquête sur la question de l'orientation professionnelle des jeunes menée par le Secrétariat social et crée un Service d'orientation en 1934, alors que la création d'un Cabinet d'orientation professionnelle par l'IJRR date de 1918. A partir de ce constat, nous faisons l'hypothèse que le passage des savoirs se fait dans la majorité des cas par imprégnation. Autrement dit, ce phénomène ne se réduit pas à la période 1912-1936. Bien que les Rapports ne fassent plus référence – même à travers des acteurs – à l'IJRR/ISE, le DIP s'inspire fortement des champs de recherches développés en sciences de l'éducation pour mettre en place ses propres services de recherche, créant ainsi à Genève une forme de réplique de l'offre dans ces domaines. En 1948, le DIP donnera son accord pour une « complète intégration académique » à l'Institut qui est alors éprouvé par une situation financière difficile. Le chef du DIP passant outre les conséquences financières de l'entreprise, privilégie alors l'argument de la renommée pour soutenir ce choix politique (Hofstetter, 2009, pp 320-323). Entre concurrence et incorporation, l'Institut devient dès 1948 interfacultaire et garde ainsi « une large autonomie », une sécurité budgétaire et un statut académique (Hofstetter, 2007, p. 133).

3.2 Transfert de savoirs et enjeux politiques

Au-delà du point de vue de l'administration, énoncé dans les Rapports, la question de l'idéologie politique est à prendre en compte dans l'évolution des rapports entre la recherche éducationnelle et l'Etat. Etudier une politique publique du point de vue de l'évolution d'un champ de recherche spécifique signifie donc prendre en compte les questions de pouvoirs, intérêts, pression et stratégies qui font partie d'un « processus de connaissances » d'un problème et de la « mise en langage des savoirs » à son propos (Delavaux & Mengez, p. 35). Les tensions décrites par Hofstetter entre Rosier, président radical du DIP ouvrant pour une forte étatisation et les acteurs de l'Institut faisant partie de l'élite protestante et libérale genevoise permettent de saisir les enjeux d'ordre idéologique qui exercent une influence sur les deux sphères. Comme le démontre Egloff à travers une étude à propos de l'institutionnalisation de la sociologie aux USA avant 1945, la prise en compte par le gouvernement d'un certain type de savoir est liée aux attentes des groupes sociaux influents (2001). L'administration en quête de légitimité face au législatif a besoin d'arguments forts pour justifier ses choix. Suivant le contexte ceux mis à disposition par la recherche éducationnelle peuvent prévaloir, mais que sont-ils face à des tensions politiques ?

Les sciences de l'éducation, comme l'ont démontré Hofstetter et Schneuwly, représentent un domaine de recherche particulièrement soumis aux demandes sociales et sont fortement influencées dans leur développement (2000). C'est à partir d'analyses approfondies de commissions d'experts, de débats politiques à propos de réformes et de suivis d'acteurs clefs que nous souhaitons poursuivre cette étude des rapports liants la recherche éducationnelle et la sphère politique. Par exemple, A. Malche est une figure nodale pour notre problématique. En effet, en tant que Directeur de l'enseignement primaire (1912-1930) et Professeur de pédagogie à l'Université (1912-1951) il a œuvré à transférer de nombreux savoirs d'une sphère à l'autre. Notre travail de doctorat nous permettra de nourrir les premières pistes de réflexion ici présentées.

On peut tout de même se demander ce qui aurait pu être différent si l'Institut avait collaboré de plus près avec le DIP, voire même s'il avait été rattaché à l'Université comme le souhaitait A. Malche en 1920 (Hofstetter, 2007, pp. 119-121). Dans tous les cas, les rapports entre politiques éducatives et recherche se sont bien établis à Genève puisque le DIP genevois comprend encore

13. Toutes les informations liées à l'histoire de l'IJRR sont issues de la vaste recherche au sujet de l'émergence des sciences de l'éducation en Suisse (Hofstetter, 2010, pour Genève; Schneuwly & coll. de Lussi, Cicchini, Criblez & Späni, 2007 pour la Suisse).

aujourd'hui un Service de la recherche en éducation (SRED), cumul du Service de la recherche pédagogique (créé en 1958 et dont les Rapports ne font pas mention), du Service de recherches psychopédagogiques (1962), du Service de la recherche sociologique (1965)¹⁴.

4. Références et bibliographie

- Bain, D., Brun, J., Hexel, D., & Weiss, J. (Eds.). (2001). *L'épopée des centres de recherches en éducation en Suisse 1960-2000*. Neuchâtel: IRDP.
- Bourdieu, P. (1997). *Les usages sociaux de la science: Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Paris: INRA Editions.
- Cadiou, S. (2006). Savoirs et action publique : un mariage de raison ? L'expertise en chantier. *Horizons stratégiques*, 1, 112-124.
- Delavaux, B., & Mengez, E. (2008). Towards a sociology of knowledge-policy relation. [electronic version]. *Knowledge and Policy in education and health sectors*. Consulté dans www.knowandpol.eu.
- Draelants, H. (2009). *Réforme pédagogique et légitimation. Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement*. Bruxelles: De Boeck.
- Egloff, R. (2001). Soziale Frage und Expertise: zur Aushandlung eines soziologischen Habitus in der USA vor 1945. *Traverse: Revue d'histoire*, 2, 71-84.
- Green, A. (1990). *Education and state formation: the rise of education systems in England, France and USA*. Chippenham: The Macmillan Press.
- Hofstetter, R. (2009). *Genève : creuset des sciences de l'éducation*. Genève: Droz.
- Hofstetter, R., & Schneuwly, B. (2000). Pertinence scientifique et pertinence sociale. Mise en perspective de six rapports nationaux commandités sur la recherche (en science de l') éducation en Europe. *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 22, 51-92.
- Hofstetter, R., & Schneuwly, B. (Eds.). (2002). *Science(s) de l'éducation (19e-20e siècles) Entre champs professionnels et champs disciplinaires/ Erziehungswissenschaft(en) (19.-20. Jahrhundert) Zwischen Profession und Disziplin*. Berne: Peter Lang.
- Hofstetter, R., & Schneuwly, B. (2007). *Emergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées : fin du 19e - première moitié du 20e siècle*. Berne: Peter Lang.
- Hofstetter, R., Schneuwly, B., & Criblez, L. (2007). Approches empiriques de l'éducation. In R. Hofstetter, B. Schneuwly & M. C. (avec la collaboration de V. Lussi, L. Criblez & M. Späni) (Eds.), *Emergence des sciences de l'éducation en Suisse, à la croisée de traditions académiques contrastées Fin du 19e – première moitié du 20e siècle* (pp. 321-344). Berne: Peter Lang.
- Hutin, R. (2001). Le Service de la recherche pédagogique à Genève. In D. Bain, J. Brun, D. Hexel & J. Weiss (Eds.), *L'épopée des centres de recherches en éducation en Suisse 1960-2000* (pp. 75-87). Neuchâtel: IRDP.
- Magnin, C. (1997). *Le parlement genevois et l'égalité d'accès à l'instruction 1885-1950*. Thèse de doctorat en Lettres, Université de Genève, Genève.
- Magnin, C. (2001). Le Grand Conseil genevois et l'accès aux études des enfants des classes populaires 1885-1961. *Revue suisse des sciences de l'éducation* 23(1), 14-40.
- Moradpour, E. (1981). *Ecole et jeunesse. Esquisse d'une histoire des débats au parlement genevois. 1846-1961*. Genève: SRED.
- Muller, C. A. (2007). *Histoire de la structure, de la forme et de la culture scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XXe siècle (1872-1969)*. Thèse de doctorat en Lettres, Université de Genève, Genève.
- Pestre, D. (2003). *Science, argent et politique Un essai d'interprétation*. Paris: INRA.

14. Pour approfondir le sujet voir : Bain, Brun, Hexel & Weiss, 2001.

- Pons, X., & van Zanten, A. (2007). Knowledge circulation, regulation and governance [electronic version]. *Knowledge and Policy in education and health sectors*. Consulté dans www.knowandpol.eu.
- Poupeau, F. (2003). *Une sociologie d'Etat. L'école et ses experts en France*. Paris: Raisons d'agir.
- Schumacher, B., & Busset, T. (2001). "L'expert": l'ascension d'une figure de la vérité du savoir. *Traverse: Revue d'histoire*, 2, 15-26.
- Suchman M. C. (1995). Managing legitimacy and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610.
- Thomann, A., Schneuwly, B., & Lussi, V. (2007). L'orientation professionnelle et les sciences de l'éducation: deux voies contrastées. In R. Hofstetter, B. Schneuwly & M. C. (avec la collaboration de V. Lussi, L. Criblez & M. Späni) (Eds.), *Emergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées Fin du 19e - première moitié du 20e siècle* (pp. 291-320). Berne: Peter Lang.
- Tilly, C. (2003). L'analyse historique des processus politiques. In P. Laborier & D. Trom (Eds.), *Historicité de l'action publique* (pp. 23-57). Paris: PUF.
- van Zanten, A. (2008). Politiques éducatives. In A. van Zanten (Ed.), *Dictionnaire de l'éducation* (pp. 535-539). Paris: PUF.